

L'AFUL invite les enfants à dessiner les risques et menaces informatiques

« Dessine-moi les menaces informatiques ! »

Telle est la proposition de l'[AFUL](#) qui souhaite ainsi sensibiliser la jeune génération sur cet épineux sujet.



**Dessine-moi les menaces informatiques !
Comment se protéger de l'informatique à
l'ère post-Snowden**

[URL d'origine du document](#)

Février 2014 – AFUL

À l'occasion de la publication de son document « Comment se protéger de l'informatique, ou l'informatique à l'ère post-Snowden » l'AFUL organise une grande activité de dessin pour les enfants en leur demandant « Dessine-moi les menaces informatiques ! ».

L'AFUL vient de publier le document [Comment se protéger de l'informatique, ou l'informatique à l'ère post-Snowden](#).

À cette occasion l'AFUL convie les enfants de 7 à 17 ans à dessiner ce que leur évoquent les menaces informatiques (de celles des téléphones portables aux navigateurs Internet des ordinateurs de bureau) en même temps que des bonnes habitudes à prendre.

Il est demandé que les dessins envoyés soient placés sous une [licence libre](#), idéalement [Creative Commons Paternité – Partage des Conditions Initiales à l'Identique](#) (ce sera la licence par défaut si rien n'est précisé) de manière à ce que l'AFUL puisse les publier et qu'ils servent au plus grand nombre.

Alors jeunes gens, filles et garçons, à vos crayons de couleur, crayons feutres et/ou logiciels de dessin !

Nous attendons des dessins de toute la francophonie (Afrique, Europe, Amérique du Nord, DOM-TOM français, écoles francophones), nous voulons voir quel est le degré de prise de conscience sur toute la Terre.

Dans la continuité de son [accord cadre avec le ministère de l'Éducation](#), l'AFUL sollicite les maîtresses et maîtres d'école, les professeurs, les éducateurs et bien entendu les parents pour assurer l'encadrement et la motivation des troupes. Ce peut être aussi l'occasion de nouer des partenariats pédagogiques. Un dossier pédagogique sera fourni aux adultes sur ces sujets, histoire de ne pas alimenter de paranoïa mais bien de donner des éléments favorisant la compréhension du sujet par des citoyens libres et éclairés.

Les dessins peuvent être envoyés par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme. Que ce soit par la poste ou par voie électronique. Dans le cas d'un gros fichier, pensez à plutôt le mettre à disposition sur un espace en ligne plutôt que de nous l'envoyer par courriel, ce qui aurait pour effet de saturer nos boîtes aux lettres.

Les dessins sont à envoyer à :

dessine-moi-les-menaces-informatiques@aful.org

ou

AFUL

Boîte associative 14

23 rue GRENETA

75002 PARIS

FRANCE

Toutes les classes, et tous les enfants en individuel, ayant participé recevront un diplôme personnalisé de l'AFUL !

L'opération dure toute l'année civile 2014, dans le cadre de [Éducation au numérique : grande cause nationale 2014](#). La date limite pour envoyer vos dessins est donc le 31 décembre 2014.

L'espoir est dans les jeunes générations. Des jeunes qui s'interrogent, qui exercent leur esprit critique, qui savent programmer, c'est l'espoir d'avoir des citoyens et des décideurs qui comprennent l'outil informatique. Plutôt que de le subir (perdre la main sur ses données personnelles, etc.) ou de s'en servir comme justification de l'incompétence (choix des ordinateurs de vote, etc.) ou du manque de courage (prescription de logiciels non libres, etc.), ils pourront en tirer parti pour le bien de la société.

**L'école selon Microsoft :
comment j'ai appris à ne plus
m'en faire et à aimer**

L'éducation privée et fermée

Paris, le 7 novembre 2013. Communiqué de presse.

Deux ans après la convocation d'une centaine d'inspecteurs de l'Éducation nationale au siège de Microsoft France, l'April, Framasoft, le CNLL, SavoirsCom1 et l'Aful s'étonnent d'une nouvelle entorse à la neutralité scolaire et à l'intérêt du service public d'éducation.

Le 19 novembre 2013, plusieurs responsables de l'Éducation nationale se déplacent au siège de la société Microsoft¹. Michel Pérez, Inspecteur général de l'Éducation nationale, Catherine Becchetti-Bizot, Inspectrice générale, Directrice du Comité Stratégique pour le Numérique à l'École ainsi que des représentations des associations de collectivités viennent découvrir une étude coordonnée par Ludovia Magazine, en association avec Microsoft, Intel et SFR².

Le titre de l'étude se veut neutre : « Investissement des collectivités en matière de numérique à l'école ». Le dispositif de communication ne l'est pas. Par leur présence à la table ronde organisée par Microsoft, les Inspecteurs généraux légitiment l'appropriation de l'Éducation nationale par une société privée. Les signataires de ce communiqué dénoncent fermement cette nouvelle entorse à la neutralité scolaire et à la mission de service public de l'éducation nationale.

Les collectivités territoriales souhaitent-elles vraiment favoriser l'exploitation commerciale de l'école par quelques grandes sociétés pour lesquelles l'éducation est exclusivement un marché captif ?

Ce n'est pas la première fois que des responsables de l'Éducation nationale se déplacent au siège de la société

Microsoft. Lors du salon Éducatéc-Éducatice 2011, les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de mission nouvelles technologies (IEN-TICE) s'étaient vu convoqués par leur hiérarchie pour tenir leur journée annuelle au siège de la société Microsoft. L'April et Framasoft avaient déjà dénoncé « une véritable entorse à la neutralité scolaire et vivement regretté que les programmes de ces journées ne mentionnaient pas les logiciels et ressources libres³. Malgré la circulaire du premier ministre « Pour l'usage des logiciels libres dans l'administration »⁴.

Ce n'est pas non plus qu'un accident de parcours. Les services de l'Éducation nationale envoient depuis plusieurs mois des signaux inquiétants. Le rapport de l'Inspection générale sur « La structuration de la filière du numérique éducatif : un enjeu pédagogique et industriel »⁵ est très peu documenté sur les logiciels et ressources libres ou, au mieux minimise leur apport. Et le rapport n'aborde que très succinctement l'une des dispositions importantes du texte de loi pour la refondation de l'école qui recommande : « l'incitation au développement de ressources numériques se fera notamment en faveur de logiciels libres et de contenus aux formats ouverts »⁶. Les signataires de ce communiqué auraient pu, avec d'autres, aider les rédacteurs dans leur travail afin d'arriver à un rapport plus exhaustif.

« L'école ne doit pas être un marché captif des éditeurs privés du numérique. L'école que nous appelons de nos vœux, ne doit pas enseigner « avec » le numérique sur des produits privés dans une approche de type B2i qui forme avant tout des consommateurs passifs » déclare Rémi Boulle, vice-président de l'April, en charge du groupe de travail Éducation. Dans la continuité des principes hérités du siècle des Lumières, elle doit former des futurs citoyens responsables, capables de réfléchir de façon libre, indépendante voire les créateurs de demain.

Stefane Fermigier, Vice-Président du CNLL, rappelle pour sa

part « *La place du [logiciel libre](#) dans le système éducatif français est un enjeu majeur pour la compétitivité de notre économie. Pour continuer d'être à sa place de leader mondial du logiciel libre, la France doit aussi se doter d'une politique éducative forte dans ce domaine, en privilégiant l'usage d'outils pédagogiques libres, en fondant l'apprentissage du numérique à l'École sur les logiciels libres, et en enseignant les technologies et méthodologies propres au logiciel libre dans les filières informatiques et scientifiques* ».

Enseigner « avec » le « numérique » dans toutes les disciplines nécessiterait a minima :

- un véritable enseignement de la science informatique ;
- d'authentiques cours de technologie qui ne seraient plus limités, en collège, à la seule étude d'objets physiques dans lesquels l'informatique qu'ils pourraient incorporer est ignorée et traitée comme une boîte noire ;
- un authentique apprentissage raisonné des logiciels et de l'internet qui n'est actuellement enseigné nulle part ;
- un enseignement des technologies et méthodologies propres au logiciel libre dans les filières scientifiques et informatiques ;
- l'utilisation de logiciels libres et la diffusion sous licence libre des ressources utilisées dans le service public de l'éducation ;
- une réflexion opérationnelle (approfondie) sur les contenus de cet enseignement, dès l'école primaire.

C'est également enseigner l'apprentissage du travail collaboratif, incompatible avec des ressources privatisées, des formats de fichiers non interopérables, des licences qui ne permettent pas la libre circulation et le libre partage des savoirs. L'École ne doit plus être contrainte dans des systèmes privés et fermés.

Nous nous tenons à la disposition de l'Inspection générale et de Mme Catherine Becchetti-Bizot pour toute information complémentaire sur les logiciels et ressources libres pour l'éducation et leur souhaitons un riche salon Éducatéc-Éducatice.

À propos de l'April

Pionnière du logiciel libre en France, l'April est depuis 1996 un acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du Logiciel Libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. Elle veille aussi, dans le numérique, à sensibiliser l'opinion sur les dangers d'une appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés.

L'association est constituée de plus de 3 600 membres utilisateurs et producteurs de logiciels libres.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.april.org/>, nous contacter par téléphone au +33 1 78 76 92 80 ou par notre [formulaire de contact](#).

Contacts presse :

- Rémi Boulle, vice-président de l'April, en charge du groupe de travail Éducation, rboulle@april.org,
06 05 03 32 30
- Frédéric Couchet, délégué général, fcouchet@april.org
+33 6 60 68 89 31
- Jeanne Tadeusz, responsable affaires publiques,
jtadeusz@april.org +33 1 78 76 92 82

À propos de Framasoft

Issu du monde éducatif, [Framasoft](http://www.framasoft.org/) est un réseau d'éducation populaire consacré principalement au logiciel libre et s'organise en trois axes sur un mode collaboratif : promotion, diffusion et développement de logiciels libres, enrichissement de la culture libre et offre de services libres en ligne.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.framasoft.org/> et nous contacter par notre [formulaire de contact](#).

Contact presse :

- Alexis Kauffmann, fondateur et chargé de mission, aka@framsoft.org +33 6 95 01 04 55

À propos du CNLL

[Le Conseil National du Logiciel Libre](#) est l'instance représentative, au niveau national, des associations et groupements d'entreprises du logiciel libre en France. Le CNLL représente 13 associations et groupements, et par leur intermédiaire plus de 300 entreprises françaises spécialisées ou avec une activité significative dans le logiciel libre.

Le CNLL a pour principale mission de représenter l'écosystème du logiciel libre auprès des pouvoirs publics et des organisations nationales et internationales existantes.

Contact Presse :

- Amélie Vaysse, chargée de communication, relations presse. 01 41 40 11 42 – info@cnll.fr

À propos de SavoirsCom1

[SavoirsCom1](#) est un collectif qui s'intéresse aux politiques

des biens communs de la connaissance. Son action vise à faire en sorte que les politiques publiques favorisent la création, la diffusion et la mise en partage de biens communs informationnels. SavoirsCom1 défend les [positions exprimées dans son Manifeste](#).

Contact presse :

- savoirscom1@gmail.com ou Lionel Maurel, co-fondateur du collectif SavoirsCom1 calimaq@gmail.com

À propos de l'AFUL

[Association Francophone des Utilisateurs de Logiciels Libres](#), l'AFUL a pour principal objectif de promouvoir les logiciels libres ainsi que l'utilisation des standards ouverts. Ses membres, utilisateurs, professionnels du logiciel libre, entreprises ainsi que d'autres associations, sont issus d'une dizaine de pays ou de régions francophones (France, Belgique, Suisse, Afrique francophone, Québec).

Interlocuteur de nombreux médias, l'AFUL est présente sur nombre de salons, conférences et rencontres. Elle agit notamment activement contre la [vente liée](#) (site Non aux Racketiciels, comparatif bons-vendeurs-ordinateurs.info et bons-constructeurs-ordinateurs.info), pour l'interopérabilité (membre de l'AFNOR, participation aux référentiels d'interopérabilité et d'accessibilité de la DGME, site formats-ouverts.org, etc.), intervient sur les problématiques du droit d'auteur ainsi que pour la promotion de l'utilisation de logiciels et ressources pédagogiques libres pour l'éducation entendue au sens large.

Contacts presse :

- Jean-Yves Jeannas, vice-président Éducation de l'AFUL, jean-yves.jeannas@aful.org
- Laurent Séguin, président de l'AFUL,

laurent.seguin@aful.org +33 (0)6 63 94 87 16

▪ Relations presse – AFUL : presse@aful.org

Notes

[1. Le Numérique à l'École : un enjeu partagé](#)

[2. Lancement de la deuxième édition de l'étude sur le numérique éducatif dans les collectivités territoriales](#)

[3. Les inspecteurs de l'éducation nationale convoqués chez Microsoft](#)

[4. Circulaire Ayrault sur le bon usage des logiciels libres dans l'administration française](#)

5. Michel Pérez est le coordonnateur [du rapport « La structuration de la filière du numérique éducatif : un enjeu pédagogique et industriel », 24/09/2013](#)

6. [Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#) publiée au Journal Officiel le mardi 9 juillet 2013 : « L'incitation au développement de ressources numériques se fera notamment en faveur de logiciels libres et de contenus aux formats ouverts ».

L'ADULLACT, l'AFUL et Framasoft soutiennent l'amendement limitant les racketiciels du groupe GDR défendu par Mme Fraysse

21/06/2013 18:20 (Dernière modification : 21/06/2013 19:51)

Dans le cadre du projet de loi relatif à la consommation, L'ADULLACT, l'AFUL et Framasoft apportent leur soutien, sans réserve, à l'amendement 711 déposé par le groupe GDR et défendu par Jacqueline Fraysse. Cet amendement va dans la bonne voie pour mettre un terme au scandale des racketiciels,

c'est-à-dire à la vente forcée de logiciels non demandés lors de l'achat de matériel informatique.

Les associations du logiciel libre appellent donc tous les députés, de toute tendance politique, à soutenir vivement [cet amendement](#) !

**Amendement
« Non Aux Racketiciels »**



**la fin des 30%
de vente forcée
payée par les Français !**

Au dernier épisode...

À l'automne 2011, le gouvernement de François Fillon avait proposé un projet de loi de protection du consommateur. Plusieurs députés avaient proposé des amendements censés apporter une meilleure protection du consommateur face aux pratiques commerciales déloyales de vente forcée des logiciels inclus dans le matériel informatique. Comme l'AFUL l'avait souligné à l'époque, [le remède était pire que le mal](#) puisque après une lecture juridique attentive, ces textes aboutissaient à un résultat totalement opposé au but recherché.

Lors des débats, [les députés avaient bien identifié les faiblesses juridiques des uns et la dangerosité des autres et avaient finalement laissé la législation en l'état](#) afin de réfléchir à de meilleures rédactions pour la seconde lecture. Seconde lecture qui n'a jamais eu lieu suite au retrait du texte par le gouvernement.

Aujourd'hui, un [nouveau projet de loi de consommation](#) est présenté à la nouvelle législature. Forts de l'enseignement tiré des débats de 2011 et des arguments issus des divers bancs, le groupe Gauche démocrate et républicaine sous l'impulsion de [Jacqueline Fraysse, députée de la 4e](#)

[circonscription des Hauts-de-Seine](#), propose un amendement ayant pour objectif de mettre fin aux pratiques commerciales déloyales de l'informatique grand public, dans le respect de la législation européenne.

Analyse de l'amendement proposé

L'amendement propose d'ajouter des obligations d'informations à la charge des professionnels dans un nouvel article L. 113-7 (l'article L. 113-6 étant créé dans [l'article 54](#) du projet de loi) du Code de la consommation.

Après l'article L. 113-6 du code de la consommation, est inséré un article L. 113-7 ainsi rédigé :

« Art. L. 113-7. – Le matériel informatique proposé à la vente avec des logiciels intégrés constitue une vente par lots. »

« Tout professionnel vendeur de matériel informatique fournissant des logiciels intégrés doit, avant tout paiement du prix par le consommateur, l'informer par voie d'affichage des caractéristiques essentielles et du prix public toutes taxes comprises du lot ainsi que du prix de chacun des logiciels composant individuellement le lot. L'indication de ces prix doit figurer sur la facture remise au consommateur. »

« La violation de ces dispositions entre dans le champ d'application de l'article L. 122-3. ».

Vente par lots

Tout d'abord, l'alinéa 1 aborde la question de la vente par lots en précisant désormais expressément que le matériel informatique vendu avec des logiciels préchargés constitue une vente par lots.

En effet, si la jurisprudence applique depuis longtemps ce principe (notamment depuis un [arrêt de 2005](#) de la Cour de cassation), il est régulièrement contesté devant les tribunaux, forçant les consommateurs qui *estent* en justice à expliquer encore et toujours pourquoi matériel et logiciels constituent deux produits parfaitement distincts (l'un est un bien meuble, l'autre une prestation de services). En précisant désormais clairement qu'il s'agit d'une vente par lots, la réglementation spécifique à l'information due par les professionnels sur les lots, issue de l'article 7 de [l'arrêté du 3 décembre 1987](#), s'appliquera.

Obligations d'information

L'alinéa 2 détaille les obligations d'information nécessaires : informer le consommateur par voie d'affichage des caractéristiques essentielles des produits proposés dans le lot.

Les caractéristiques essentielles sont l'ensemble des éléments permettant au consommateur d'effectuer un choix éclairé : par exemple, préciser que le matériel et les logiciels peuvent être vendus séparément, que les logiciels ne sont que des options non obligatoires ou encore que les logiciels fournis sont payants. S'agissant du prix des produits, il devra faire l'objet d'une information précise, non seulement pour le prix des produits composant le lot, mais également le prix de chacun des éléments du lot. La facture qui sera remise au consommateur comprendra donc le prix détaillé de tous les produits. Les procès initiés par les consommateurs ont mis en évidence que le prix des logiciels fournis préchargés, jusque là vendu de force, pouvaient représenter plus de 30 % du prix de la machine seule.

Sanctions

Le 3e alinéa aborde la question des sanctions. La [directive 2005/29/CE](#) du 11 mai 2005 rappelle, au paragraphe 29 de son

annexe 1, que la vente forcée est une pratique commerciale déloyale « en toutes circonstances » c'est-à-dire qu'il suffit théoriquement à un juge de constater que le professionnel a exigé un paiement sans commande expresse et préalable du consommateur pour que la pratique soit déclarée déloyale. Cette disposition a été intégrée dans le Code de la consommation par les lois des 3 janvier et 4 août 2008. Les textes ont d'ailleurs été remaniés avec la loi Warsman de 2011 qui a proposé une lecture plus claire de l'article [L. 122-3](#) du Code de la consommation. Cet article prévoit des sanctions civiles de nullité du contrat avec une obligation de remboursement, ainsi que des sanctions pénales. Le texte est donc parfaitement adapté à la situation et permet aux consommateurs d'agir autant par la voie civile que par la voie pénale et d'espérer avoir ainsi du poids face aux entreprises concernées, le plus souvent multinationales.

Voter ce texte malgré les pressions

C'est ce texte qui doit être favorisé et que les députés sont encouragés à adopter massivement. Il faut tout de même rappeler qu'à l'occasion du précédent projet de loi consommation de 2011, [des députés s'étaient plaints des pressions qu'ils subissaient](#) pour ne pas voter ces textes favorables aux consommateurs et le député de la 5^e circonscription d'Isère, François BROTTES, avait clairement dénoncé cette situation inadmissible. Sous la présente législature, **c'est aujourd'hui que se mesurera le courage politique et l'engagement des députés pour l'intérêt général.**

L'intérêt général d'abord !

L'intérêt du consommateur et l'ouverture du marché à tous les acteurs, notamment français, étant la priorité des élus de la nation, nous sommes confiants dans le fait que l'ensemble des députés verront le point d'équilibre atteint par cet

amendement et qu'ils le soutiendront unanimement.

Cyprien Gay, membre du groupe de travail « [non aux racketiciels](#) » de l'AFUL indique « Voilà 15 ans que nous interpellons les politiques de toutes tendances sur cette question. Depuis le début des années 2000 [ce sujet est évoqué à l'Assemblée](#). Cependant, la pression des éditeurs qui bénéficient de cette vente forcée a réussi jusqu'ici à conserver un statu quo qui leur est favorable, avec la [complicité inexplicable](#) des divers gouvernements. »

Christophe Masutti, président de Framasoft, déclare « Il est plus que nécessaire de clarifier les pratiques de vente liée qui maintiennent une tension évidente entre d'un côté le droit du consommateur à l'information et de l'autre côté le recours providentiel aux directives européennes qui empêche les États membres d'interdire les "offres conjointes" assimilées à une pratique commerciale comme une autre, bien que la "vente forcée" soit, elle, condamnable. Ceci constitue un frein artificiellement entretenu au déploiement du formidable potentiel compétitif du logiciel libre. »

Dimitri Robert, administrateur de l'AFUL souligne « Les logiciels vendus de force avec les matériels informatiques sont édités hors d'Europe par des entreprises réputées pour leur évasion fiscale et l'évitement à l'impôt sur leurs activités en France. Il n'y a donc aucun intérêt pour la France ou pour l'Europe d'[entretenir leur rente](#) sur le dos du consommateur Français. »

Également interrogé, l'avocat de l'AFUL, Maître Frédéric CUIF, estime que « Il s'agit d'un texte de consensus qui devrait à la fois permettre une meilleure information des consommateurs mais aussi leur offrir la possibilité de dénoncer moins difficilement ces pratiques commerciales déloyales devant les tribunaux. Bien sûr, il faudra toujours passer par un juge pour faire cesser la pratique commerciale déloyale de vente forcée, mais c'est un premier pas évident en faveur des

consommateurs en attendant une véritable prise de conscience nationale sur la question. »

Laurent Séguin, président de l'AFUL conclut : « Il est temps de faire cesser cette situation de concurrence faussée où l'on impose, depuis trop longtemps, un choix uniforme aux consommateurs. Des acteurs européens et français portent d'ores et déjà des solutions concurrentes crédibles et innovantes, notamment sous licence libre, aux logiciels vendus de force avec du matériel informatique. Malheureusement, ces racketiciels les empêchent d'accéder au marché sur un pied d'égalité. Aujourd'hui, avec ces textes justes et équilibrés, les parlementaires ont l'opportunité de faire triompher enfin l'intérêt général en faisant en sorte qu'en France, les effets de ce hold-up planétaire soient amoindris. »

À propos de l'Adullact
(<http://adullact.org/>)



Née fin 2002, l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales s'est donnée pour tâche de constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres métiers, afin que l'argent public ne paie qu'une fois. L'Adullact dispose d'une équipe permanente, pour encourager et aider les membres à mutualiser leurs développements sur la forge adullact.net, qui compte aussi les projets de la forge admisource. Structure unique en son genre, l'Adullact était accréditée pour le Sommet Mondial de Tunis.

À propos de l'AFUL
(<http://aful.org/>)



Association Francophone des Utilisateurs de Logiciels Libres, l'AFUL a pour principal objectif de promouvoir les logiciels libres ainsi que l'utilisation des standards ouverts. Ses membres, utilisateurs, professionnels du logiciel libre, entreprises ainsi que d'autres associations, sont issus d'une dizaine de pays ou de régions francophones (France, Belgique, Suisse, Afrique francophone, Québec).

Interlocuteur de nombreux médias, l'AFUL est présente sur nombre de salons, conférences et rencontres. Elle agit notamment activement contre la vente liée (site [Non aux Racketiciels](#), comparatif [bons-vendeurs-ordinateurs.info](#) et [bons-constructeurs-ordinateurs.info](#)), pour l'interopérabilité ([membre de l'AFNOR](#), participation aux référentiels d'interopérabilité et d'accessibilité de la DGME, site [formats-ouverts.org](#), etc.), intervient sur les problématiques du [droit d'auteur](#) ainsi que pour la promotion de l'utilisation de logiciels et ressources pédagogiques libres pour l'éducation entendue au sens large.

À propos de Framasoft
(<http://framsoft.org/>)



Framasoft

Issu du monde éducatif, Framasoft est un réseau d'éducation populaire consacré principalement au logiciel libre et s'organise en trois axes sur un mode collaboratif : promotion, diffusion et développement de logiciels libres, enrichissement de la culture libre et offre de services libres en ligne. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.framsoft.org/> et nous contacter par notre formulaire de contact <http://contact.framsoft.org/>.

Contacts presse :

- Laurent Séguin, président de l'AFUL, laurent.seguin@aful.org +33 (0)6 63 94 87 16
 - Me Frédéric Cuif, avocat au barreau de Poitiers, +33 (0)5 49 88 70 61
 - Cyprien Gay, membre GdT Racketiciel, cyprien.gay@aful.org +33 (0)6 61 89 49 82
 - Alexis Kauffmann, fondateur et chargé de mission Framasoft, aka@framasoftware.org +33 (0)6 95 01 04 55
 - Relations presse – AFUL : presse@aful.org
-

Pourquoi plus de dix ans de retard pour l'informatique à l'école ?

Auriez-vous deviné que l'article que nous vous proposons aujourd'hui date de 1998 ? Oui car il est question de francs et non d'euros, mais sinon force est de constater qu'il est toujours d'actualité.



On pourrait même ajouter qu'il est *malheureusement* toujours d'actualité car les arguments avancés restent pertinents alors que, douze ans plus tard, les solutions envisagées n'ont

toujours pas été prises. Et il est alors légitime de se demander pourquoi, et qui a et a eu intérêt à ce qu'il soit urgent de ne rien faire.

J'ai donc voulu profiter du fait que le Framablog est relativement bien intégré dans la sphère des blogs et autres réseaux sociaux pour le sortir de sa naphtaline et vous le faire partager. Nous devons cet article à [Bernard Lang](#), directeur de recherche à l'Inria et membre fondateur de l'[AFUL](#).

Le sujet de **la place de l'informatique à l'école** est un sujet qui semble a priori un peu à la marge des logiciels libres. Il n'en est rien pourtant. Et c'est pourquoi nous publions régulièrement des articles sur ce thème, en soutenant le travail, enfin proche d'aboutir, de [Jean-Pierre Archambault](#) et d'autres, au sein notamment de l'[EPI](#) et de l'[ASTI](#) :

- [À propos de la formation aux logiciels libres, par Jean-Pierre Archambault](#)
- [Enseigner et apprendre l'informatique sans ordinateur](#)
- [L'informatique doit-elle rester un simple outil à l'école ?](#)
- [Informatique à l'école : Tout ne va pas très bien Madame la Marquise](#)
- [Ouvrons le débat de l'informatique à l'école](#)

C'est aussi pourquoi notre collection de livres libres Framabook accueille des titres comme [Le C en 20 heures](#) ou [Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur Unix sans jamais oser le demander](#).

Il ne s'agit pas de faire de tout citoyen un programmeur chevronné. Mais logiciels (libres ou pas), données (personnelles ou pas), réseaux, Cloud Computing, Internet (filtrage, neutralité), Hadopi, Acta, Loppsi, Facebook, Microsoft, Apple, Google, Wikileaks, Anonymous... comment comprendre et appréhender au mieux ce *nouveau monde* si l'on

n'a pas un minimum de culture informatique ?

Parce que dans le cas contraire, on se met alors tranquillement à accepter, pour ne pas dire applaudir, l'entrée des iPad dans nos écoles, ce qui devrait d'ailleurs être le sujet de mon prochain billet^[1].

L'Informatique : Science, Techniques et Outils

[URL d'origine du document](#)

Bernard Lang (INRIA) – décembre 1998

(Présenté à LexiPraxi 98, journée de réflexion sur le thème «Former des citoyens pour maîtriser la société de l'information», organisée le 9 décembre 1998 à la Maison de l'Europe (Paris) par l'[AILF](#). L'auteur remercie Pierre Weis pour sa relecture et ses nombreux commentaires.)

« Le développement extrêmement rapide des technologies de l'information et de la communication ouvre un formidable potentiel de croissance et de création d'emplois, mêlant des enjeux industriels, économiques et sociaux considérables. Ces technologies constituent le premier secteur économique des prochaines années... » (Bernard Larrouturou – L'INRIA dans dix ans – 1997)

Devant une telle analyse, devant l'importance de l'enjeu, l'on imagine aisément que l'une des premières choses à faire est de développer les sciences de l'information dans l'enseignement, afin de préparer les élèves aux défis du prochain siècle. C'est effectivement ce qui se passe, et l'on voit les USA dépenser des sommes de l'ordre de 100 milliards de francs par an pour l'informatisation des écoles. Sans être du même ordre, les efforts consentis par la France dans ce domaine sont également considérables. Et pourtant, selon un article de Todd Oppenheimer, [The Computer Delusion](#), paru dans la revue

Atlantic Monthly en Juillet 1997, l'introduction de l'informatique dans les établissements scolaires est loin de donner les résultats que l'on pourrait attendre de tels investissements, et l'on peut légitimement se demander si des investissements moindres, mais autrement employés, ne donneraient pas de meilleurs résultats.

Où est l'erreur ?

L'une des premières remarques que l'on peut faire est que les plus ardents promoteurs de l'informatique à l'école sont les constructeurs de machines, et surtout les éditeurs de logiciels. Il s'agit donc de promotion corporatiste et commerciale, d'habituer les familles et les futurs consommateurs à ces produits, de capturer des marchés, bien plus que d'améliorer le système éducatif. À cet égard l'Union Européenne n'est pas en reste. Si l'on [analyse](#) un document comme le Rapport de la Task force *Logiciels éducatifs et Multimédia* de la Commission Européenne, on constate que la Commission est bien plus préoccupée de développer des marchés lucratifs que d'améliorer le système éducatif. Devant cet assaut mercantile, beaucoup de voix s'élèvent contre l'introduction excessive, trop vite planifiée et mal analysée de l'informatique à l'école, en se demandant si l'utilité pédagogique en est réelle, si l'on n'est pas en train d'appauvrir le système éducatif, que ce soit par le choix d'innovations faussement pédagogiques, ou simplement par une mauvaise évaluation des priorités d'investissement.

Nullement compétent en matière de théorie pédagogique, je me garderai bien de trancher dans un sens ou un autre. Force est cependant de constater qu'il est clair que les nouveaux outils informatiques ont déjà montré qu'ils pouvaient, au moins dans certaines circonstances, apporter un plus pédagogique. Mais de là à faire un investissement massif, sur des ressources chères, sans analyse sérieuse des différentes alternatives, sans expérimentation sur le long terme, simplement sous la pression des marchés et des médias, est-ce bien raisonnable ?

Mais là n'est pas l'essentiel de notre propos. Car nous avons parlé de pédagogie, alors que les enjeux du prochain siècle sont d'abord, nous le disions, dans la maîtrise des nouvelles technologies, et au moins autant dans la maîtrise d'une transformation radicale de notre environnement due à l'utilisation massive des ressources informationnelles, en particulier grâce à l'Internet. Mais cet aspect des choses est curieusement très largement ignoré dans l'évolution de nos programmes éducatifs. L'attention se focalise trop sur **l'informatique comme support de la pédagogie**, au sens le plus traditionnel du terme (même si les techniques sont très nouvelles dans certains cas), et l'on ignore assez systématiquement l'informatique en tant que discipline d'enseignement, **l'informatique comme sujet d'étude**.

A cette distinction évidemment essentielle, il convient d'ajouter une troisième catégorie, **l'informatique comme outil dans l'enseignement**. Je pense en particulier à l'intrusion d'outils, d'intermédiaires informatiques, dans certaines disciplines. Sans vouloir m'étendre sur ce sujet, qui relève également de la pédagogie, on peut se demander si la trop grande présence de médiations informatiques, par exemple dans la conduite d'expériences de physique, n'introduit pas une trop grande distanciation par rapport à l'objet étudié. L'élève ne risque-t-il pas de prendre l'habitude de faire plus confiance à ce que lui dit l'ordinateur qu'à ses sens, son esprit critique, ses facultés d'analyse. Combien d'élèves sont déjà totalement dépendants de leur calculette, et incapable d'un calcul mental simple sur des ordres de grandeur sans vérifier immédiatement sur l'écran magique. On retrouve ce problème dans l'enseignement de l'informatique elle-même, quand l'apprentissage passif des outils se fait dans l'ignorance de toute compréhension des mécanismes, même les plus simples, qu'ils mettent en jeu.

Si les enjeux réels sont dans la maîtrise des sciences de l'information, ce sont ces sciences, et en particulier

l'informatique, qu'il faut enseigner en tant que discipline scientifique.

Mais comme beaucoup d'autres disciplines, l'informatique a de multiples facettes, **science théorique et expérimentale** objet de recherches d'une grande diversité, **technologie** donnant lieu à une activité industrielle considérable, et **ensemble d'outils** des plus en plus intégrés à notre vie quotidienne, familiale ou professionnelle. Probablement en raison de la jeunesse de cette discipline, et précisément à cause de son manque actuel d'intégration dans le cursus scolaire, la distinction entre ces aspects complémentaires, mais indissociables, n'est pas faite dans les esprits. Beaucoup en sont encore à confondre les aspects fondamentaux et pérennes avec leur expression actuelle dans des outils destinés à évoluer rapidement. Comme mes collègues et moi-même l'écrivions [dans Le Monde](#), *les disciplines plus anciennes distinguent sans problème ces trois composantes, et nul ne confond la thermodynamique, la technologie des moteurs à explosion et le mode d'emploi d'un véhicule automobile.* Cette confusion, encore présente dans le cas de l'informatique, est en outre renforcée par le fait que chacun pouvant s'essayer assez facilement à certains de ses aspects originaux, comme la programmation sur des problèmes simples, on a l'illusion que c'est une discipline facile à maîtriser et sans réelle profondeur. Mais en fait cela revient à se prétendre spécialiste du génie civil et de la résistance des matériaux parce que l'on sait établir un pont en jetant une planche sur un ruisseau.

Pour en revenir à l'enseignement des outils fondés sur l'informatique, et non des outils de l'informatique, il est malheureusement fréquent de voir appeler cours d'informatique un enseignement qui se fonde uniquement sur l'apprentissage de la mise en marche d'un ordinateur, et sur l'utilisation de quelques outils de bureautique. Mais c'est là un cours de bureautique, et non d'informatique, aussi bien que d'apprendre à conduire et à remplir le réservoir de sa voiture ne saurait

constituer un cours de thermodynamique, ni même de technologie automobile. C'est utile, certes, dans la vie courante, mais ce n'est aucunement formateur pour l'esprit des élèves. De plus, la technologie informatique étant en évolution rapide, la pérennité de cet enseignement est très aléatoire, d'autant plus que le manque de variété des outils utilisés prive les élèves de toute espèce de recul par rapport à ces outils.

Mais le problème est à mon sens beaucoup plus grave en ce qui concerne l'enseignement de la technologie informatique, que ce soit à l'école ou à l'université. Cette technologie est complexe, en évolution permanente, et très largement contrôlée par l'industrie informatique et notamment les grands éditeurs. Or l'on constate que trop souvent, cet enseignement consiste plus à apprendre à se servir des réalisations technologiques de ces éditeurs qu'à en comprendre les principes, à savoir les critiquer, à savoir les comparer avec d'autres approches, commerciales ou non. Sous le prétexte fallacieux de préparer les étudiant à la vie active, en fait aux besoins les plus immédiats de leurs futurs employeurs, on fait passer pour formations universitaires ce qui n'est que *formations kleenex*, destinées à devenir obsolètes aussi vite que les produits (souvent déjà obsolètes par rapport à l'état de l'art) sur lesquels elles se fondent. Manquant de profondeur, ces formations ne sauraient être durables, et c'est ainsi que le système éducatif prépare de futur chômeurs et la pénurie de professionnels compétents pour notre industrie. Une bonne façon de garantir la qualité et la pérennité d'un enseignement – et de former l'esprit critique des élèves – c'est de toujours l'asseoir sur une assez large variété d'exemples, que l'on peut comparer et opposer pour en extraire les aspects les plus essentiels, en évitant de se cantonner à l'apprentissage d'un seul type de solutions techniques.

Une première étape en ce sens consisterait à se départir du totalitarisme actuel, en matière de systèmes d'exploitation, de réseaux et de solutions bureautiques notamment, et à faire

pénétrer une plus grande diversité de logiciels dans le système éducatif. Il est vrai que la gestion de la diversité a un coût, mais le bénéfice pédagogique le justifie. En outre, il ne faut pas oublier que l'enseignement public a un devoir de laïcité, d'indépendance, et qu'il est donc impératif qu'il évite de se faire le champion d'une marque, d'un produit ou d'une école de pensée. Enfin, il ne faut pas oublier non plus que la diversité est aussi un facteur de progrès et de stabilité « *écologique* » qui sont essentiels pour le développement d'un secteur technologique. Introduire cette diversité à l'école, quoi que puissent en dire des entreprises qui vivent par nécessité avec un horizon à six mois, c'est aussi garantir un meilleur équilibre futur de notre économie.

Si l'informatique est enseignée comme science fondamentale à l'université, au moins dans les enseignements les plus avancés, cet aspect n'est ni abordé ni même évoqué au niveau de l'enseignement général. Cela ne peut que renforcer une attitude de passivité vis à vis de ce qui apparaît alors comme une technologie ancillaire, ne méritant pas que l'on s'attarde sur son influence croissante, sur le pouvoir qu'elle s'octroie dans toutes nos activités. Ainsi une meilleure compréhension du rôle fondamental des mécanismes de représentation et d'échange des données nous rendraient certainement plus sensibles à cette forme de dépendance qui s'établit insidieusement dans notre société quand tous nos modes de gestion et de communication de l'information sont peu à peu entièrement contrôlés par des entreprises privées, dont les seuls objectifs sont de nature mercantile.

Outre que l'informatique a ses propres problèmes, sa propre façon de les traiter, ses propres résultats fondamentaux, elle est intéressante du point de vue de l'enseignement général parce que c'est une **science carrefour**. Il y a bien sûr des aspects classiquement scientifiques dans l'informatique, mais en plus, par les concepts qu'elle met en oeuvre, elle se rapproche d'autres disciplines *littéraires*. Par exemple, en

informatique, les notions de langage, de syntaxe et de sémantique sont très importantes. Dans l'enseignement actuel, ces concepts relèvent du français ou de la philo... et voilà que l'on peut les illustrer de façon plus concrète – peut-être imparfaite car trop formalisée et mécanique, mais ce défaut-même est source de considérations enrichissantes – par des exemples opérationnels, presque tangibles. À côté de cela, on y rencontre des problèmes de logique, des questions strictement mathématiques, des problématiques apparentées à la physique la plus théorique... On peut donc y trouver matière à discuter de nombreux concepts qui sont aussi pertinents dans d'autres domaines, et donc à éventuellement réduire la dichotomie qui est souvent perçue entre les sciences et les humanités. C'est une situation assez extraordinaire, un champ d'ouverture intellectuelle, dont il est vraiment dommage de ne pas profiter.

Tout n'est cependant pas négatif dans l'informatisation de notre enseignement. Le fort accent mis sur le développement de **la connectivité avec l'Internet**, bien que souvent décrié, est une avancée essentielle, et cela pour au moins deux raisons majeures.

La première de ces raisons est tout simplement que les élèves d'aujourd'hui seront appelé à vivre dans un monde où la maîtrise de l'information omniprésente sera un élément majeur de la vie sociale. À bien des égards, celui qui ne saura pas gérer cet espace de données, de connaissances et de communication sera dans une situation de dépendance analogue à ceux qui, aujourd'hui, ne savent pas lire, ne savent pas trouver leur chemin sur une carte ou remplir un formulaire. « *Apprendre l'Internet* », c'est apprendre à vivre dans la société de demain.

La deuxième raison est sans doute encore plus fondamentale pour l'éducation citoyenne. Même sans l'informatique, notre monde a atteint une complexité extrême où les citoyens ont de moins en moins leur mot à dire, où même les pouvoirs

politiques sont de plus en plus impuissants devant la complexification des structures économiques et sociales et surtout la mondialisation généralisée. Pour ne prendre qu'un exemple, majeur, les entreprises ont acquis une existence autonome, fortes de leur puissance économique et de leurs dispersion géographique, dans un système où les êtres humains, clients, employés, dirigeants ou actionnaires, ne sont plus que des pions sans aucun pouvoir indépendant. Elles en sont au point où elles disputent leur pouvoir aux nations, aux représentants élus de la population. Face à une situation où la place même de l'homme sur cette planète est radicalement remise en cause, il est nécessaire de trouver de nouvelles structures, de nouveaux modes d'échange, de communication et d'organisation qui permettent au citoyen de retrouver la place qui lui revient dans une société devenue mondiale. Et cela est possible, grâce à l'Internet, à condition d'apprendre à en maîtriser les ressources, à comprendre, voire à tolérer – ce qui n'est pas toujours facile – les points de vues d'autres cultures maintenant à notre porte, à communiquer, à partager et à coopérer avec les autres citoyens du monde. Ce discours, qui peut paraître à certains idéaliste, utopique, voire irréaliste ou fantaisiste, correspond pourtant à une réalité vécue par un nombre tous les jours croissant d'individus. L'action d'un individu sur l'Internet peut faire sentir ses effets dans le monde entier, si tant est qu'elle est pertinente. Et quand une fraction, même minuscule, des centaines de millions d'individus qui accèdent l'Internet décide de coopérer, cela fait une masse énorme susceptible de renverser des montagnes, de mettre en difficulté ou de faire concurrence aux entreprises les plus puissantes, de tenir en échec les tentatives hégémoniques les plus soigneusement préparées, comme cela s'est produit encore récemment [pour l'AMI](#), l'Accord Multilatéral sur l'Investissement préparé en catimini par l'OCDE.

« *Apprendre l'Internet* », c'est apprendre la citoyenneté de demain.

Notes

[1] Crédit photo : [QThomas Bower](#) (Creative Commons By-Sa)

Prix unique du livre, même numérique ?

Nouvel exemple du refus des tenants d'industries du siècle dernier de considérer l'ère du numérique (ouverte par l'informatique et Internet ^[1]) comme une opportunité nouvelle et non comme une menace passagère, les sénateurs examineront bientôt une proposition de loi visant à imposer une recette sociale adaptée à l'économie matérielle d'objets, au commerce que l'on qualifiait encore il y a peu de « virtuel », des œuvres numériques, disponibles en-ligne et à volonté.



Tel est en effet l'objectif de cette proposition de loi : appliquer le prix-unique du livre également sur Internet. Si, naïvement, l'idée peut sembler bonne de prime abord, puisqu'elle a sûrement contribué à sauver les petites librairies françaises, elle dénote surtout une incompréhension chronique par la classe politique et les marchands de culture, de la notion de fichier d'ordinateur, ce support numérique répliquable en un instant et sans véritable coût à l'échelle de la population mondiale.

Sans en arriver aux extrémités répressives qu'instaure la loi HADOPI II, ce nouveau mouvement législatif se traduit par une énième tentative de limitation des fantastiques possibilités d'une économie nouvelle, dans le but de la faire entrer dans

le moule rassurant des précédents modèles. Ici encore, au lieu d'explorer et d'exploiter au mieux ce qu'Internet rend possible, le législateur s'entête à refuser le potentiel d'un réseau numérique mondial, en s'entêtant aveuglément à transposer avec le minimum de réflexion possible ce qui marchait bien avant. D'autres pays plus pragmatiques vivent avec le Net, s'y adaptent et connaissent (est-ce lié ?) les plus forts taux de croissance de la planète depuis ces dix dernières années, mais pendant ce temps, nos sénateurs ont à cœur de préserver les recettes du passé, quitte à gâcher, pour un temps, celles du futur.

Si le Framablog parle rarement d'économie, nous vous parlons plus régulièrement d'œuvres libres, partagées par leurs auteurs à grande échelle via Internet. Or, cette loi ignore tout simplement la question et entre en contradiction avec l'essence même des licences libres, confirmant pour le moins que si la voie est libre, la route semble encore bien longue avant que les paradigmes du libre ne soient connus, compris et reconnus en haut lieu.

À l'heure de la sortie imminente de deux nouveaux [Framabooks](#), Framasoft se joint donc aux inquiétudes soulevées par ses partenaires Adullact et AFUL dans leur dernier communiqué commun :

Le prix unique du livre numérique doit-il s'opposer à la création libre ?

14/10/2010 – [URL d'origine](#)

L'ADULLACT et l'AFUL s'inquiètent de la proposition sénatoriale de loi sur le prix [unique] du livre numérique, dont la rédaction actuelle menace sans nécessité la création sous licence libre. Leurs représentants au CSPLA s'en expliquent dans ce communiqué.

Nous avons eu récemment connaissance de la proposition de loi

faite au Sénat par Mme Catherine DUMAS et M. Jacques LEGENDRE [2] relative au prix [unique] du livre numérique.

Nous comprenons le souci de la représentation nationale de préserver la filière du livre dans le monde numérique [3], en reprenant une formule qui s'est montrée efficace pour le livre imprimé traditionnel [4].

Cependant le monde numérique n'est pas le monde des supports matériels traditionnels et, s'il pose les problèmes que nous connaissons depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne la multiplication des copies illicites, c'est précisément parce qu'il obéit à des lois économiques nouvelles. En un mot : une fois l'œuvre créée, la production de copies peut se faire à un coût essentiellement nul.

Cela n'implique nullement qu'il soit légitime de faire ces copies sans l'accord des titulaires des droits, mais cela implique la possibilité et, de fait, l'existence de nouveaux modèles de création et d'exploitation des œuvres, modèles qui sont tout aussi légitimes que les modèles traditionnels issus du monde de l'imprimé.

Pour ne citer qu'un exemple, l'association Sésamath produit des livres numériques "homothétiques" (selon la terminologie de l'exposé des motifs), disponibles sous licence Creative Commons By-Sa. Cette licence implique que ces livres peuvent être exploités commercialement par quiconque, quelle que soit la forme que pourrait prendre cette exploitation, mais que les livres sont toujours cédés avec cette même licence sans contrainte nouvelle. Cela exclut en particulier toute contrainte de prix, ce qui est essentiel à la dynamique de création mutualisée et de maximisation du public recherchée par les auteurs.

Il ne s'agit nullement d'un phénomène marginal, même s'il est ignoré par certains rapports officiels [5]. Les versions

imprimées des livres de Sésamath représentent environ 15% du marché qui les concerne, ce qui est loin d'être négligeable. Ces œuvres participent déjà au rayonnement de la France dans plusieurs pays francophones. C'est manifestement un modèle de création qui se développe : il a d'ailleurs fait l'objet des travaux d'une Commission Spécialisée ^[6] du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) où nous siégeons tous deux.

Il y a donc tout lieu de s'inquiéter de la compatibilité de la proposition de loi avec ces nouveaux modèles.

Ainsi l'article 2 prévoit la fixation d'un prix par le diffuseur commercial. Certes, les licences ouvertes – par exemple Creative Commons By-Sa – tout en permettant la diffusion gratuite et non commerciale, n'excluent nullement la diffusion commerciale, qu'elle soit le fait des créateurs initiaux ou de tiers. Mais le principe même de ces licences est par nature exclusif de toute fixation de prix puisqu'elles sont choisies par l'auteur précisément pour donner la liberté d'en décider, sans contrôle amont de l'aval de la chaîne de diffusion.

Cette loi n'a pas l'intention, on peut l'espérer, de tuer dans l'œuf ces nouveaux modes de création et d'exploitation, ce qui ne serait guère dans l'intérêt de notre pays, des créateurs concernés ou du public. Il faut donc préciser que la fixation du prix du livre numérique ne s'applique pas aux œuvres numériques libres ou ouvertes. Cela peut être réalisé très simplement par un amendement à l'article 2.3 qui prévoit déjà quelques cas d'exemption, sans aucunement porter atteinte aux modes d'exploitation commerciale que la loi vise à encadrer, au bénéfice des titulaires de droit qui souhaitent une telle protection.

Le monde du numérique et les modèles économiques associés sont complexes et mouvants, et la prudence doit probablement prévaloir avant d'y figer quoi que ce soit. Du moins faut-il

préciser avec soin quels objets sont visés par le législateur. Il nous semble important que les nouveaux modèles de création et d'exploitation aient le droit de se faire entendre au même titre que les modèles traditionnels. Il y va de la compétitivité économique et culturelle de notre pays dans un univers bouleversé par le numérique. Le meilleur témoin de l'intérêt économique et social de ces modèles est le soutien que leur apportent les collectivités territoriales par leur adhésion à l'association ADULLACT présidée par l'un de nous.

Le rapport Patino préconise ^[2] de "mettre en place des dispositifs permettant aux détenteurs de droits d'avoir un rôle central dans la détermination des prix". Nous ne demandons rien d'autre.

Bernard LANG

Membre titulaire du CSPLA

Vice-président de l'AFUL

bernard.lang@aful.org, +33 6 62 06 16 93

François ELIE Membre suppléant au CSPLA

Président de l'ADULLACT

Vice-Président de l'AFUL

francois@elie.org, +33 6 22 73 34 96

Notes

[1] Crédit photo : [Michael Mandiberg](#) – Creative Commons Paternité Partage à conditions initiales

[2] <http://www.senat.fr/leg/pp109-695.html>

[3] Le rapport de M. Bruno Patino, sur le livre numérique <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/albanel/rapportpatino.pdf> s'inquiète du moyen d'étendre la loi Lang au numérique (page 45).

[4] Sur ce point, discutable, voir Mathieu Perona et Jérôme

Pouyet : Le prix unique du livre à l'heure du numérique
<http://www.cepremap.ens.fr/depot/opus/OPUS19.pdf>

[5] C'est d'autant plus regrettable que les modèles explorés par Sésamath sont cités dans le monde entier comme précurseurs et innovants.

[6] <http://www.cspla.culture.gouv.fr/travauxcommissions.html>,
Commission sur la mise à disposition ouverte des œuvres.

[7] C'est sa quatrième recommandation.

Rapport Fourgous : Le communiqué de l'April et les propositions de l'AFUL

Nous avons déjà par deux fois évoqué le rapport de la mission parlementaire du député Jean-Michel Fourgous sur la modernisation de l'école par le numérique. D'abord en extrayant les [passages](#) qui touchent de près ou de loin le logiciel libre et sa culture, et ensuite en demandant à François Elie de nous en faire une [lecture critique](#).



Nous vous proposons ci-dessous, et l'une après l'autre, les réactions de l'April et de l'AFUL que nous avons *malicieusement* choisi de réunir ici dans un même billet.

Dans son communiqué, l'April prend acte de certaines avancées tout en regrettant la timidité des mesures préconisées. L'Aful quant à elle se veut constructive en faisant état de douze

propositions, non pas pour « réussir l'école numérique » mais, nuance, pour « réussir le numérique à l'école »^[1].

April / Rapport Fourgous : une reconnaissance partielle des apports fondamentaux du libre à l'éducation

[URL d'origine du document](#)

Paris, le 4 mars 2010. Communiqué de presse.

L'April se félicite que certaines de ses positions soient reprises dans le rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous^[2] sur la modernisation de l'école par le numérique mais regrette qu'après avoir montré que le [logiciel libre](#) est une approche privilégiée pour réussir l'école numérique, il ne propose aucune mesure concrète pour tirer parti de cette opportunité.

Le rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique a été remis le 15 février 2010 au Ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel.

L'April en tant qu'observateur attentif de l'évolution de l'usage et de l'enseignement de l'informatique dans le système éducatif^[3] a contribué à cette mission^[4] dans le cadre de la consultation préalable. Elle se félicite de la prise en compte, même partielle, de sa contribution mais regrette que le logiciel libre ne soit cité que marginalement et ne fasse l'objet d'aucune mesure concrète alors qu'il est un élément central des solutions possibles.

Le rapport précise que le libre permet, entre autres de lutter contre la fracture numérique mais aussi qu'il favorise l'apprentissage des fonctionnalités plus que des outils. Il est également précisé que « en apprenant à utiliser des

fonctionnalités plus que des outils, le libre habitue les élèves à la pluralité, à la diversité »^[5].

Nous retrouvons là les positions défendues par l'April. Selon Benoît Sibaud, vice-président : « Notre association est, en matière éducative, attachée à la formation d'utilisateurs autonomes, éclairés et responsables. Nous considérons que les logiciels libres constituent, de par la transparence technologique qui les définit et les valeurs de partage qui les fondent, l'un des leviers les plus précieux à la disposition de la communauté enseignante pour l'enseignement à et par l'informatique ».

Plus loin l'accent sur les « pratiques coopératives et collaboratives » des enseignants est mis. À nouveau le rapport préconise de « favoriser le développement de ressources libres »^[6]. De nombreuses structures encadrant la mutualisation de ressources pédagogiques libres entre enseignants existent déjà. Citons Sésamath, Educ00o^[7], Scideralle^[8] ou encore Ofset^[9]. Le rapport fait explicitement référence à l'April par la voix de Benoît Sibaud : « Les enseignants devraient ainsi être incités à partager leurs travaux en protégeant ceux-ci par l'emploi de licences de libre diffusion du type Creative CommonsBySA, [GNU](#) Free Documentation License ou Licence Art Libre ».

L'April regrette cependant que ces points n'aient pas été davantage pris en compte dans la liste des priorités définies par la mission et que le libre ne soit cité que marginalement. Il est préconisé de généraliser les manuels numériques sans se préoccuper de la façon dont les enseignants pourraient se les approprier. Pour faire sienne une ressource pédagogique, un enseignant doit pouvoir justement l'adapter à son public, à sa situation pédagogique et à ses pratiques. Les manuels numériques actuels ne le permettent pas, ils sont vendus dans des formats rarement modifiables voire l'interdisent sur le

plan légal. Il est regrettable que le rapport n'incite pas à encourager de façon institutionnelle des regroupements d'enseignants tels Sésamath^[10] qui ont justement déjà produit des manuels numériques libres de mathématiques reconnus pour leur qualité pédagogique^[11]. À la place un fonds de développement à seule destination d'éditeurs privés semble préconisé.

Sur le plan de l'exception pédagogique, l'April regrette de ne voir aucune mesure claire destinée à mettre un terme à l'insécurité juridique qui fait partie du métier d'enseignant. Il est certes préconisé de créer (en urgence) cette exception dans le système juridique du droit d'auteur alors qu'il suffirait dans un premier temps de favoriser la mutualisation entre professionnels de l'éducation et le développement de ressources libres. Concernant le B2i, le rapport va dans le sens des conclusions de l'April^[12] ?et de nombreux autres acteurs comme l'EPI et le groupe ITIC-ASTI^[13] car : « le B2i ne prend pas en compte ni la capacité à pouvoir se former tout au long de la vie, ni les connaissances techniques de base nécessaires pour comprendre les outils numériques ». L'April ne peut que se réjouir de voir mentionné que « La mise en place d'une matière informatique est une nécessité dans une société où tout fonctionne via le numérique »^[14].

Enfin concernant les tableaux numériques interactifs (TNI), « la France comptera 50 000 TNI en 2010 »^[15] le rapport n'évoque pas les problèmes d'interopérabilité. Chaque fabricant de tableau développe son propre format qui ne peut être utilisé qu'avec leurs propres logiciels. Ces formats sont propriétaires et fermés et empêchent donc toute mutualisation avec des professeurs utilisant d'autres marques. En cas de mutation dans un autre établissement, tout le travail réalisé par le professeur peut être tout simplement inutilisable si le fabricant n'est plus le même. Il conviendrait donc de définir

un cahier des charges national afin d'élaborer un format commun et interopérable pour les ressources utilisant les TNI. Rappelons que sous l'impulsion du BECTA^[16] britannique un format de fichier ouvert destiné aux applications de type TNI a été publié^[17]. Ce format est endossé par le projet European Schoolnet dont est d'ailleurs membre le Ministère de l'Éducation Nationale. Plusieurs fabricants de TNI ayant accepté de prendre en charge ce format, il nous semble ainsi naturel que son intégration soit requise dans les appels d'offre à venir.

En vertu des points mentionnés ci-dessus, l'April appelle le gouvernement à enfin mettre en place une véritable politique publique d'utilisation des logiciels, ressources libres et formats ouverts dans l'éducation. C'est là une opportunité à saisir dans l'intérêt des élèves et de l'école numérique. Enfin, l'April rappelle la nécessité forte de mettre en place un enseignement de l'informatique en tant que tel dès le Collège.

AFUL / Douze propositions pour l'école à l'ère numérique

[URL d'origine du document](#)

Suite à la publication du rapport FOURGOURS « Réussir l'école numérique », l'[AFUL](#), l'[ADULLACT](#) et [SCIDERALLE](#) font douze propositions pour « Réussir le numérique à l'école ».

Le [rapport Fourgous](#), dense, riche et touffu, semble hésiter entre une école numérique fondée sur le collaboratif et la richesse de ressources partagées d'une part, et d'autre part une école numérique qui serait le marché tout trouvé d'une industrie du numérique en mal de clients.

« Il y aura deux manières de rater l'école numérique : ne pas réussir à intégrer le numérique dans les situations

d'enseignement, réduire le système éducatif à n'être qu'un client pour des industries numériques. Nous devons craindre davantage ce second danger » François Élie.

Nous vous invitons donc à découvrir nos propositions et à en discuter sur la [liste dédiée à l'usage des logiciels libres dans l'éducation](#) du [groupe de travail Éducation de l'AFUL](#).

Douze propositions pour « réussir le numérique à l'école » :

1. **Liberté** – Les logiciels et les ressources numériques acquises, développées ou produites avec participation de fonds publics doivent être placées sous licence libre et disponibles dans un format ouvert afin de permettre leur libre partage : les utiliser, étudier, modifier, redistribuer librement.
2. **Égalité** – Avant de viser des solutions dites innovantes, il faut privilégier l'équipement et la disponibilité des ressources pour le plus grand nombre, par la mutualisation et des mécanismes de péréquation.
3. **Fraternité** – Le travail collaboratif entre les élèves, les professeurs, les associations partenaires de l'école et tous les acteurs de l'éducation, en particulier les collectivités, doit être encouragé et soutenu.
4. Un observatoire permanent composé de spécialistes de la mesure est chargé d'évaluer en continu et avec précision les impacts de tel ou tel usage lié au numérique dans les domaines scolaire et para-scolaire.
5. La mise en œuvre de dispositifs TICE efficaces ou innovants est prise en compte dans l'évolution de la carrière des enseignants.
6. Les Inspections sont chargées dans toutes les matières d'organiser, de maintenir et de faire croître le recensement, la production collaborative et l'indexation de contenus libres, avec des enseignants volontaires rémunérés pour ce travail. Les éditeurs (privés ou non)

peuvent évidemment utiliser ce fonds pour proposer des manuels scolaires. Le modèle de Sésamath peut être une piste à suivre.

7. Les collectivités et l'État conjuguent leurs efforts pour mutualiser leurs ressources et faire produire et maintenir un patrimoine de logiciels libres d'usage administratif et pédagogique à destination des 70 000 écoles et établissements scolaires français, par souci d'efficacité, d'interopérabilité et d'égalité républicaine.
8. L'école numérique s'appuie pour le développement et la maintenance de ses infrastructures matérielles, logicielles et documentaires, ainsi que pour la formation continue et l'accompagnement des enseignants, sur un réseau structuré de Centres de Ressources Informatiques.
9. Les possibilités offertes par les nouvelles technologies dans le domaine du travail asynchrone ou distant sont explorées pour faciliter la liaison école-famille et améliorer les liens entre l'école et les élèves ne pouvant s'y rendre.
10. L'informatique devient une discipline à part entière, dont l'enseignement obligatoire dès le primaire est réalisé par des professeurs ayant le diplôme requis dans cette spécialité ou ayant bénéficié d'une formation qualifiante. La gestion des compétences, l'accompagnement des enseignants et la formation initiale et continue font l'objet du plus grand soin.
11. Afin de garantir l'égalité des chances, les collectivités et l'État mutualisent leurs efforts pour offrir un vaste support en ligne gratuit à l'échelle nationale, animé par des professeurs nommés dans la 31e académie : l'académie en ligne. Ces professeurs sont formés au tutorat en ligne.
12. Les activités de production en ligne des élèves (écriture dans Wikipédia, site web, blog...) peuvent être intégrées dans un portfolio qui leur est proposé.

[Ces douze propositions au format PDF.](#)

Notes

[1] Crédit photo : [Torres21](#) (Creative Commons By-Sa)

[2] Pour le consulter: <http://www.reussirlecolenumerique.fr/>. Voir aussi [Libres extraits du rapport Fourgous sur la modernisation de l'école par le numérique \(par A. Kauffmann\)](#), [Rapport Fourgous – Notes de lecture de François Elie](#) et [Douze propositions pour l'école à l'ère numérique](#)

[3] Voir notamment [Jean Louis Gagnaire interpelle le ministère de l'éducation nationale à propos de la plateforme SIALLE, Audition de l'April à la mission e-educ, site du groupe de travail éducation de l'April](#)

[4] [Former les citoyens de demain : lettre de l'April à Jean-Michel Fourgous](#)

[5] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, page 259

[6] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, Page 285

[7] [Educ00o.org](#) « L'association Educ00o a pour vocation d'aider à la mutualisation de ressources éducatives libres autour de la suite bureautique OpenOffice.org. Elle encadre aussi le développement d'00o4kids qui est une version d'OpenOffice.org spécialement adaptée pour les élèves de l'enseignement primaire voire début du secondaire »

[8] [Scideralle](#), issue du projet AbulÉdu, Scideralle se fixe pour mission de soutenir et promouvoir des projets visant à fournir à tout public des logiciels et ressources libres pour l'éducation

[9] [Ofset](#) a été créée pour développer des logiciels libres éducatifs et des ressources afférentes pour le système GNU

[10] [Sesamath.net](#) « L'association Sésamath a pour vocation essentielle de mettre à disposition de tous des ressources pédagogiques et des outils professionnels utilisés pour l'enseignement des Mathématiques via Internet. »

[11] Les [manuels Sésamath](#) ont été préfacés par une Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale de mathématiques

[12] [Option « Informatique et sciences du numérique » au lycée : une première avancée avant un mouvement de fond ?](#)

[13] <http://www.epi.asso.fr/revue/docu/d0912a.htm>

[14] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, page 189.

[15] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, page 72.

[16] Le BECTA est l'équivalent de la SDTICE en Grande-Bretagne : <http://www.becta.org.uk/>

[17] [Le format "Interactive Whiteboard Common File Format" \(IWBCF\)](#) dont on peut d'ores et déjà télécharger les spécifications sur la page [BECTA de SourceForge](#)

Rapport Fourgous – Notes de

Lecture de François Elie

François Elie est co-fondateur et président de l'Adullact^[1] ainsi que vice-président de l'Aful^[2], professeur agrégé de philosophie et élu de la ville et de l'agglomération d'Angoulême dont il a été longtemps en charge des nouvelles technologies.



Vous comprendrez alors aisément pourquoi lorsqu'a été mis en ligne le rapport Fourgous *Réussir l'école numérique*^[3] (dont nous avons publié ici-même quelques [libres extraits](#)), nous lui avons demandé son avis, qui a pris la forme d'une note de lecture que nous vous proposons ci-dessous.

François Elie est également l'auteur du livre *Économie du logiciel libre*^[4] dont la première phrase annonce la couleur : « Cet ouvrage s'adresse à ceux qui font, vendent, utilisent ou achètent du logiciel libre, c'est-à-dire tôt ou tard... à tout le monde ».

Et puis l'on se souvient de sa lettre aux candidats à l'élection présidentielle de 2007^[5]. Elle reste plus que jamais d'actualité. Mais nous en sommes déjà à mi-mandat et le constat est là. « En vous demandant de prendre la mesure des enjeux du développement du logiciel libre pour la France, j'écris ces mots en tremblant: l'avenir en effet nous jugera. Ceux qui pouvaient agir et ne l'auront pas fait porteront une lourde responsabilité devant l'histoire ».

Le rapport Fourgous est une belle occasion d'agir, a fortiori si l'on prend ces quelques notes en considération.

Remarque : Vous pouvez également voir sur le Framablog cette [interview](#) de François Elie réalisée par Intelli'n TV à l'occasion de la sortie de son livre.

Notes de lecture du rapport Fourgous par François Elie

Précaution

Même si je suis un geek, très loin d'être un technophobe, je crois pour d'assez fortes raisons comme Alain que « l'enseignement doit être résolument retardataire »^[6] (relire les Propos sur l'éducation). On ne commence pas par la fin !

Pour ce qui nous occupe, ce qu'il faut craindre, ce sont les *séductions* du numérique. Apprendre le clavier avant de savoir écrire ? Non ! L'école doit éclairer et exercer l'esprit. Elle doit nous rendre libres, et non nous habituer/enchaîner à telle ou telle interface. Alors on aurait peut-être du parler de *l'école à l'ère du numérique*. Mais cela n'a pas d'importance si ce n'est qu'affaire de mots. Disons qu'il faut vraiment craindre *l'école numérisée*.

Le numérique ?

Je n'ai pas vu que le rapport définisse le numérique. En philosophie nous avons tendance à nous méfier des fausses évidences. Le numérique, tout le monde saist ce que c'est ! Pas si sûr. Alors je développe un instant. Car au fait, c'est quoi le numérique ?

La codification *digitale* de l'information sur des supports informatiques a deux conséquences énormes.

La première conséquence : là où l'imprimerie avait édifié une interface de pouvoir entre celui qui écrit et celui qui lit,

l'internet rend à chacun le pouvoir d'écrire. L'école à l'ère du numérique n'est pas une école où l'on apprend *surtout* à lire, mais une école où l'on apprend *aussi* à écrire.

Le rapport le mentionne, 41% des jeunes ont un blog. Penserait-on à l'inclure dans leur e-portfolio ? Apprend-on aux enfants à écrire dans Wikipédia? Est-ce le pays qui a fait naître l'Encyclopédie de Diderot (et où Arago a racheté le brevet du daguerréotype pour le donner au monde) doit aider au financement de Wikipédia ? Mais je pose peut-être de mauvaises questions. Le rapport mentionne la création, la participation, comme ingrédient et adjuvant des enseignements, sans doute. L'école numérique peut être plus enthousiasmante: elle peut être le lieu où l'on accède au savoir, où l'on apprend à le produire et à le partager.

La seconde conséquence : dans le monde du numérique, **copier n'est pas reproduire**^[7]. La diffusion du savoir peut se faire à coût marginal nul.

Cela change tout (ou devrait tout changer) de la façon dont l'école se situe par rapport aux *éditeurs de contenu*. Cela bouscule les systèmes juridiques, les modèles économiques. On sent comme une hésitation dans le rapport sur ce point. J'y reviendrai.

Sur le contexte

Analogie avec l'arrivée de la télévision – J'appartiens à la génération qui a vu se développer la télévision: on ne s'en est pas servi ou si peu ou si mal à l'école. Il y aurait eu là un instrument formidable pour accompagner la *massification*. Il y avait là aussi une menace terrible. L'école n'a pas réussi à en faire un instrument, sans doute faut-il le regretter. Elle a su résister à s'en faire l'instrument. Il faut s'en féliciter. Il y aura deux manières de rater l'école numérique : ne pas réussir à intégrer le numérique dans les

situations d'enseignement, réduire le système éducatif à n'être qu'un client pour des industries numériques. Nous devons craindre davantage ce second danger.

Souvenir

La France qui était un géant de l'informatique est devenue un nain. Elle a retardé par exemple son entrée de plain pied dans l'internet grâce/à cause du minitel. Il me semble qu'il faut considérer cela comme un élément de contexte. Parmi les freins: notre aptitude à nous tirer des balles dans le pied, à ne pas voir nos atouts. Que serait une ligne Maginot numérique ?

Sur la méthode. Il est toujours important de regarder ce qui se fait ailleurs. mais attention à « l'herbe est toujours plus verte ailleurs ». Il faut aussi regarder ici, *d'ailleurs*. Regarder ailleurs ce qu'on nous envie! On s'extasie à *l'étranger* sur le développement du logiciel libre en France et sur Sésamath (Serons-nous les derniers à nous en apercevoir, et à *miser* vraiment, réellement sur nos atouts, pas sur ceux que nous envions aux autres). Et puis on ne gagne pas les guerres avec les armes de la précédente.

Comment ne pas partager le diagnostic du rapport ?

- En France, l'orientation ressemble trop à une sélection par l'échec.
- « L'impact du milieu socio-économique de l'élève a en France une très forte influence sur ses résultats scolaires ». Autrefois on disait « l'ascenseur social est cassé ».
- « La France fait partie des pays dans lesquels l'écart de performance entre les élèves est le plus important, même s'il y a peu d'élèves brillants et une forte proportion d'élèves très faibles ». Ce que je réponds à des amis qui me demandent si le niveau baisse: « non,

l'écart se creuse ».

- Le discours tenu sur les enseignants et sur l'école est catastrophique. La (*dernière*) priorité du rapport: « médiatiser les enjeux du numérique en valorisant le travail des enseignants ».
- « 97% des enseignants sont équipés d'un ordinateur à leur domicile et si 94% l'utilisent pour la préparation de leurs cours, seuls 12% des enseignants utilisent les Tice dans un quart de leurs cours ». On les décourage ou quoi ? Pourquoi feraient-ils davantage ? Ils seraient mieux notés, mieux payés, mieux considérés ?

Il me semble qu'il faut fixer des objectifs, évaluer. Comment mesurer si les mesures préconisées ont été efficaces ? Finalement, plutôt que d'expérimenter sans évaluer, je me demande s'il ne suffirait pas parfois de seulement mesurer... On gagnerait du temps !

On mentionne *l'Académie en ligne*. Dispose-t-on d'une évaluation de ses premiers résultats ?

Sur le rapport, dans son ensemble

Ce n'est pas toujours très lisible, trop d'items, où l'on trouve mélangés des détails d'équipement et des principes. Sans doute la loi du genre.

J'ai tendance à penser qu'il faut réfléchir aux buts avant de réfléchir aux moyens. J'observe que le rapport commence par mesurer que le haut débit n'est pas assez utilisé en France et l'on y parle d'abord « équipement ». Revenons aux fondamentaux: aux frontons de nos écoles figure la devise de la République: *liberté, égalité, fraternité*. Regardons comment le numérique pourrait aider l'école à redevenir ou rester l'école.

- *La liberté* – Je la vois dans les logiciels libres, et

dans les ressources libres. Nous sommes le pays des Lumières. C'est là que le monde nous attend. Le rapport l'évoque, mais très timidement.

- *L'égalité* – Le rapport ne s'indigne pas assez de ce qu'introduit actuellement le numérique à l'école: l'inégalité! Entre les collectivités de rattachement, entre les écoles, entre les classes, entre les élèves. Il n'y a pas besoin de développer en détail. On lutte contre la fracture numérique en grattant la plaie. Equiper c'est bien, rétablir l'égalité c'est mieux!
- *La fraternité* – Il faut encourager le travail collaboratif, la coopération, la coopération, les formes de communication asynchrones et distantes, la production d'un patrimoine commun de ressources. Entre les élèves évidemment, entre les enseignants sans doute, mais aussi et surtout entre tous les acteurs (en particulier ceux qui financent, et qui peuvent massivement mutualiser).

Mesure 2 – Tableau numérique interactif

Je suis un peu surpris que dans un rapport d'un tel niveau on préconise en mesure 2 le déploiement d'un outil particulier.

D'autant que les vidéoprojecteurs intègrent désormais cette fonction^[8] ! Mais pas exactement au même prix...

Ces matériels doivent être interopérables ! Actuellement ce n'est pas le cas. Il y a des établissements avec des TBI de plusieurs marques différentes, incompatibles et a fortiori non interopérables.

Mon inquiétude générale

Mon inquiétude, c'est que l'école soit vue après ce rapport

par les industriels comme un simple marché pour leurs produits. L'école vaut mieux que cela. Oui au « serious game » ! Mais par exemple le critère d'évaluation ne sera pas la santé de l'industrie du serious game, mais le progrès des élèves. Si l'on voulait faire du serious game libre, avec des systèmes-auteurs à libre disposition ce serait possible! Mais est-ce cela que l'on veut ?

Je vais prendre un exemple plus parlant.

À propos des handicapés

La situation des personnes handicapées en matière de nouvelles technologies est alarmante. Oui, les nouvelles technologies sont un formidable instrument d'accessibilité. Mais à quel prix ? Dans cette niche les marchands ne sont pas exactement des philanthropes. Vous savez combien coûte un système mécanique pour tourner les pages d'un livre ? Est-ce qu'il serait utile de financer un système de visio-conférence libre ? Vous imaginez les conséquences pour le développement du télétravail ? Le frein, ce n'est pas l'usage des outils, c'est le coût exorbitant des outils ! Il faut choisir entre promouvoir les usages et promouvoir les outils.

Promouvoir *vraiment* les usages (et l'économie qui va avec) c'est *libérer* les outils !

Plutôt que d'aider les gens à se payer des logiciels... libérons les logiciels. L'économie autour des usages est plus rentable que le commerce sur les outils.

Sur l'enseignement de l'informatique

C'est une très bonne chose ! Au sein du groupe ITIC^[9], j'ai suivi ce dossier. C'est une chose qui me tient à coeur. Mais s'est-on demandé pourquoi cet enseignement n'existait pas, avait été supprimé ?

Il faut aller au bout des choses: créer une inspection d'informatique, proposer un concours, avec une certification ouverte à la VAE^[10]. Tout cela est bel et bon.

L'enjeu de fond reste toujours quand même : faut-il enseigner à utiliser ou à maîtriser. Je ne suis pas rassuré sur ce point. Faut-il enseigner à « maîtriser l'utilisation » ? La Finlande, c'est le pays où sont nés Linux et Nokia. Excusez du peu. Il faut croire qu'ils ont du chercher à *vraiment* comprendre comment ça marchait !

Sur l'enseignement des langues

Sur les langues j'ai écrit^[11] l'an dernier à tous les départements, toutes les régions, au ministère, pour leur dire qu'il serait intelligent d'investir dans le développement d'LLSOLL^[12], le labo de langue libre qu'avait commencé la ville de Genève.

Je suis un peu désabusé, même si j'observe qu'en matière de langues on met le paquet dans la réforme de la seconde (avec une inquiétude sur l'enseignement de l'allemand, mais c'est une autre histoire...).

Naïveté ?

Le logiciel qui renforce l'estime de soi « bravo, continue ». Les enfants ne sont pas dupes... Pour parler philosophie, disons que le désir de reconnaissance d'un sujet n'est pas exactement le désir d'être reconnu par un objet.

ADNE

L'idée d'une structure de coordination nationale est-elle une bonne idée ? Cela me rappelle la formule de Clémenceau : « Quand on veut enterrer un problème, on crée une commission ».

Va pour l'Agence pour l'Accompagnement au Développement du Numérique dans l'Education (ADNE). La vraie question c'est: que devra-t-elle faire ?

Ce serait l'occasion pour faire du *collaboratif* entre acteurs de l'école, pour donner *l'exemple* : **on n'enseigne que ce qu'on est !**

Opportunité pour le soutien scolaire

Accompagnement à la scolarité. Il faut impliquer les enseignants, en profiter pour transformer les relations avec les élèves. Sinon les élèves iront chercher tous chercher ailleurs.

Il manque une offre logicielle de qualité en la matière ? Il faut faire développer, la mettre en libre et distribuer partout. Il y a **70.000** établissements scolaires. On paie **1** fois le développement en amont et on économise **70.000** licences. Cela devrait s'appeler de l'efficience non ?

À moins que l'on se prépare à faire payer 70.000 fois ceci, et 70.000 cela.

Les ENT

Le développement des ENT^[13] a été un poème... On aurait voulu qu'ils ne se développent pas ou le plus lentement possible qu'on ne s'y serait pas pris autrement. Passons...

Au lieu de se mettre autour d'une table et de financer en mutualisant un système libre qui puisse 1) être déployé vite et bien et 2) être maintenu correctement partout, on a laissé chacun se débrouiller, et on y est encore...

La région Ile de France vient de notifier un marché pour un ENT libre. *I had a dream...*

Mesure 27 – Développer un ENT spécifique pour le premier degré aux fonctionnalités adaptées, en particulier cahier de textes, et de liaison, pour la relation école-familles.

Si les enseignants doivent rentrer leurs notes, pourquoi l'Institution ne développerait pas en libre (ou ne rachèterait pas un logiciel de notes pour le mettre sous licence libre), pour une ergonomie commune.

La forge de l'Adullact^[14] l'accueillera avec plaisir.

À propos du haut débit

C'est très bien de mettre du très haut débit partout. Mais il faudra aller au bout de la démarche. Est-ce que cela va nous conduire à nous déplacer... pour avoir tout à disposition, comme dans le télétravail, qui existe déjà: on se déplace... pour télétravailler ! Le rapport le mentionne : le temps et le lieu de l'école vont devoir changer. Décidément le haut débit pour tous, ça touche à tout !

L'école numérique ce n'est pas l'école + le haut débit...

Mesure 14 – Exception pédagogique

Comme suppléant de Bernard Lang au Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique^[15], je crains que voter une exception pédagogique en urgence ne soit une contradiction dans les termes. Le test en trois étapes peut-il passer ?

Il y a pourtant une solution simple et très rapide à mettre en place : miser *vraiment* sur les ressources libres et ouvertes (logiciels et ressources documentaires).

Sur le pilotage

Je n'ai pas compris le but. Ou alors il n'est pas lisible.

Mutualisation ?

Domage qu'il ne soit pas question des développements logiciels d'ENT (à partir de la souche de Dijon par exemple^[16]).

Mesure 23 – Favoriser les ressources libres et la mise à disposition de ressources non payantes

À première vue c'est formidable. Mais la mesure précédente, la 22, est un fonds pour soutenir l'édition propriétaire. Doit-on comprendre alors que l'on va encourager/favoriser les ressources libres... sans argent.

Pourtant elles sont comme les logiciels : elle sont *gratuites une fois qu'elles ont été payées*... Dire (tandis qu'on finance par ailleurs les marchands) à ceux qui produisent *bénévolement un patrimoine libre avec le souci du bien commun* « Bravo, merci, continuez », ce n'est pas vraiment les y encourager !

Le collaboratif

Sésamath est présenté comme une référence (son influence sur d'autres associations professionnelles dans d'autres matières que les mathématiques en atteste assez). Le rapport encourage-t-il l'Institution à promouvoir à grande échelle cette exception française ? Et dans toutes les matières ?

Il y a comme une hésitation dans le rapport. Il faudrait que les enseignants collaborent, coopèrent, surtout pour se former. Le fait qu'ils aillent jusqu'à produire des contenus, et les plus adaptés, semble un peu embêtant...

Comment dire aux enseignants: collaborez, tandis que les contenus et les logiciels s'achèteraient ailleurs. Ca va forcément clocher quelque part.

Mutualisation : qui paie ?

Une certitude: ce sont les collectivités qui paieront. Habituellement c'est celui qui paie qui finalement décide. *(C'est celui met la pièce dans le juke-box qui choisit la musique).*

Il y a deux scénarios possibles:

- Mutualisation tous azimuts: on rétablit et on assure l'égalité en pariant sur les ressources logicielles et documentaires libres et ouvertes (ENT, visio-conférences, laboratoires de langue, forges de développement de ressources, outils d'administration, etc.)
- Pas de mutualisation, les régions, départements et communes riches s'équipent richement et le fossé se creuse.

Dans les deux cas l'industrie du numérique se développera... mais dans le second cas l'école numérique sera une autre école.

Priorité forges de développement : ce qu'il faudrait bâtir

Le rapport parle de la mise en place de plate-formes collaboratives. Plus que des lieux de rencontre, ce sont des lieux de production: les places de marchés sont là, pas ailleurs !

C'est là que se produisent les ressources (logicielles et documentaires).

Conclusion:

Pourvu qu'on ne soit pas en train de passer à côté d'une opportunité formidable, en se trompant sur ce qu'est l'Economie Numérique. On risque de déplacer un modèle de l'édition (d'outils et de contenus) qui est totalement inadapté, et qui va se fonder sur des modèles instables et transitoires. Cela fera peut-être la fortune de quelques habiles, mais l'école en tirera-t-elle bénéfice? C'est ce que je saurais dire...

Ce que j'espère ? Que les collectivités, qui vont payer, aillent vers la mutualisation, pour produire ensemble des ressources libres. Mais je ne sais pas si ce choix sera fait, car il n'est pas simple d'organiser cette mutualisation et d'inventer. Mais à coup sûr nous aurons là une école à donner au monde !

De toutes manières, nous aurons l'école numérique que nous méritons.

Notes

[1] Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales : <http://adullact.org> et <http://adullact.net>

[2] Association Francophone des Utilisateurs de Logiciels Libres : <http://aful.org>

[3] Le rapport Fourgous [dans son intégralité](#) + [brochure de synthèse](#)

[4] [Économie du logiciel libre](#) – François Elie – Éditions Eyrolles – Novembre 2008

[5] [Lettre aux candidats à l'élection présidentielle de 2007](#) –

François Elie – Février 2007

[6] Voir cette formule [reprise](#) par André Maurois

[7] Pour le dire d'un mot: pour reproduire une automobile dans le monde réel, il faut en construire une; mais copier une ressource numérique ou un logiciel n'est pas le reconstruire, c'est le copier, et la copie du logiciel fonctionne aussi, et le livre est en deux exemplaires! Il est évident qu'on ne peut pas penser l'articulation de la *production* et de la *diffusion* des objets numériques comme dans le monde de choses !

[8] Voir [Deux nouveaux vidéoprojecteurs « révolutionnaires » présentés au Bett 2010](#)

[9] [Groupe de travail ITIC](#) au sein de l'ASTI

[10] VAE pour la [Validation des Acquis de l'Expérience](#)

[11] La [lettre](#) au sujet de la mutualisation du projet LLSOLL

[12] [LLSOLL](#) (Laboratoire de langues en Standards Ouverts et Logiciels Libres)

[13] ENT pour [Espace numérique de travail](#)

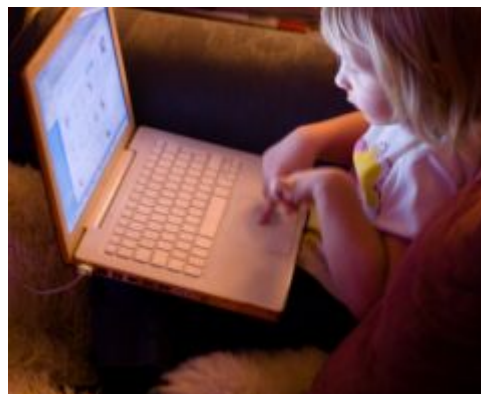
[14] Forge [Adullact](#)

[15] [Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique](#)

[16] Le projet [Eole](#)

Le chemin de croix du logiciel libre à l'école – Quand Mediapart mène l'enquête

Le logiciel libre et sa culture n'ont toujours pas la place qu'ils méritent à l'école. Tel est l'[un](#) des chevaux de bataille de ce blog, qui a parfois l'impression de donner des coups d'épée dans l'eau tant ce sujet ne donne pas l'impression de passionner les foules.



Dans ce contexte médiatiquement défavorable, nous remercions [Mediapart](#) de s'être récemment emparé du sujet à la faveur d'une enquête conséquente sur [L'école à l'ère numérique](#).

Ces enquêtes approfondies sont l'une des marques de fabrique de ce [pure player](#) qui contrairement à d'autres ne mise pas sur le couple gratuit/publicité mais sur l'abonnement qui offre un accès privé et réservé à la majorité de ses contenus (si je puis me permettre une petite digression, le modèle utopique *idéal* serait pour moi un nombre suffisant d'abonnés à qui cela ne poserait pas de problèmes que le site soit entièrement public et sous licence de libre diffusion).

Ce dossier comporte cinq articles : [Les industriels lorgnent le futur grand plan numérique de Luc Chatel](#), [A Antibes, un collègue teste les manuels numériques](#)^[1], [Thierry de Vulpillières : « Les TICE sont une réponse à la crise des systèmes d'éducation »](#)^[2], [Nouvelles technologies: remue-ménage dans la pédagogie !](#)^[3] et [Le chemin de croix du logiciel libre à](#)

[l'école.](#)

Avec l'aimable autorisation de son auteure, nous avons choisi d'en reproduire le premier [dans un autre billet](#) et donc ici le dernier, dans la mesure où nous sommes cités mais aussi et surtout parce qu'ils touchent directement nos préoccupations.

Outre votre serviteur, on y retrouve de nombreux acteurs connus des lecteurs du Framablog. J'ai ainsi particulièrement apprécié la métaphore de la « peau de léopard » imaginée par Jean Peyratout pour décrire la situation actuelle du *Libre* éducatif en France^[4].

Et si ce léopard se métamorphosait doucement mais sûrement en une panthère noire ?

Le chemin de croix du logiciel libre à l'école

[URL d'origine du document](#)

Louise Fessard – 12 février 2010 – Mediapart

Et le libre dans tout ça ?

Des logiciels et des contenus garantissant à tous le droit d'usage, de copie, de modification et de distribution, ne devraient-ils pas prospérer au sein de l'éducation nationale ? Si l'administration de l'éducation nationale a choisi en 2007 de faire migrer 95% de ses serveurs sous le système d'exploitation libre [GNU/Linux](#), la situation dans les établissements scolaires est bien plus disparate.

Le choix dépend souvent de la mobilisation de quelques enseignants convaincus et de la politique de la collectivité locale concernée. « *On se retrouve avec des initiatives personnelles, très locales et peu soutenues* », regrette l'un de ses irréductibles, Alexis Kauffmann, professeur de mathématiques et fondateur de [Framasoft](#), un réseau

d'utilisateurs de logiciels libres.

« La situation ressemble à une peau de léopard, confirme Jean Peyratout, instituteur à Pessac (Gironde) et président de l'association [Scideralle](#). Le logiciel libre est très répandu mais dans un contexte où aucune politique nationale n'est définie. C'est du grand n'importe quoi : il n'y a par exemple pas de recommandation ministérielle sur le format de texte. Certains rectorats vont utiliser la dernière version de Word que d'autres logiciels ne peuvent pas ouvrir. »

A la fin des années 1990, Jean Peyratout a développé avec un entrepreneur, Eric Seigne, [AbulEdu](#), une solution réseau en logiciel libre destinée aux écoles et basée sur GNU/Linux. Selon Eric Seigne, directeur de la société de service et de formation informatique [Ryxeo](#) spécialisée dans le logiciel libre, environ 1000 des 5000 écoles visées à l'origine par le plan d'équipement [« écoles numériques rurales »](#), lancé à la rentrée 2009 par le ministère de l'éducation nationale, ont choisi d'installer AbulEdu. Faute de bilan national, il faudra se contenter de ce chiffre, qui ne concerne que le premier degré, pour mesurer l'importance du libre dans les établissements scolaires.

Autre exemple significatif, en 2007, le conseil régional d'Ile-de-France a choisi d'équiper 220.000 lycéens, apprentis de CFA et professeurs, d'une clé USB dotée d'un bureau mobile libre – développé par la société [Mostick](#), à partir des projets associatifs [Framakey](#) et [PortableApps](#).

« Pourquoi payer des logiciels propriétaires ? »

Le libre à l'école a plusieurs cordes à son arc. Jean Peyratout met en avant son interopérabilité – *« Nos élèves sont amenés à utiliser à la maison ce qu'ils utilisent à l'école »* –, la souplesse dans la gestion du parc – pas besoin d'acheter une énième licence en cas de poste supplémentaire – et surtout son éthique. *« Faire de la publicité à l'école est*

interdit, plaide-t-il. Il me semble qu'utiliser un logiciel marchand à l'école alors qu'il existe d'autres solutions, c'est faire la promotion de ce logiciel. Pourquoi aller payer des logiciels propriétaires dont le format et le nombre limité de licences posent problème ? »

D'autant, souligne Eric Seigne, « *qu'en investissant dans le libre, l'argent reste en local, alors qu'en achetant du propriétaire, la plus grande partie de l'argent part à l'étranger où sont implantés les gros éditeurs* ». Reste à convaincre sur le terrain les enseignants, non experts et qui n'ont pas envie de mettre les mains dans le cambouis. A Saint-Marc-Jaumegarde par exemple, Emmanuel Farges, directeur d'une école primaire pourtant très [technophile](#), est sceptique. « *Seul notre site Internet repose sur un logiciel libre mais ça bogue souvent et il n'y a pas de suivi quand il y a un problème* », explique-t-il.

A côté de la poignée d'enseignants militants du libre, se sont pourtant développés des professionnels. « *Le fait que les logiciels soient gratuits éveille paradoxalement les soupçons de mauvaise qualité*, note Bastien Guerry, doctorant en philosophie et membre de l'Association francophone des utilisateurs de logiciels libres ([Aful](#)). *Mais il existe des associations locales de prestation de service en logiciel libre qui peuvent assurer un suivi.* »

Des sites collaboratifs

« *Aujourd'hui, les enjeux portent moins sur l'installation des postes que la mise à disposition de logiciels libres via l'environnement numérique de travail et des clefs USB* », prévoit Bastien Guerry. A travers des sites participatifs comme Les [Clionautes](#) (histoire-géographie), [WebLettres](#) (français), et créés au début des années 2000, des enseignants s'adonnent avec enthousiasme à cette création de logiciels et surtout de contenus.

L'exemple le plus abouti en est [Sésamath](#) dont la liste de diffusion regroupe 8000 enseignants, soit un quart des profs de mathématiques français selon l'un des fondateurs du projet, Sébastien Hache, lui-même enseignant au collège Villars à Denain (Nord).

« Tous les enseignants créaient déjà eux-mêmes leurs ressources mais Internet leur a permis de les partager, explique-t-il. Et, comme il n'y a pas plus seul qu'un prof face à sa classe, ça évite à chacun de réinventer la roue dans son coin. » Grâce à la collaboration d'enseignants travaillant à distance, Sésamath a même édité *« le premier manuel scolaire libre au monde »*. *« Les manuels des éditeurs sont d'ordinaire écrits par deux ou trois profs, nous, nous avons eu la collaboration d'une centaine d'enseignants avec de nombreux retours »*, se félicite Sébastien Hache.

400.000 exemplaires de ce [manuel](#), qui couvre les quatre niveaux de collège, ont été vendus (11 euros pour financer les salaires des cinq salariés à mi-temps de l'association), la version en ligne étant gratuite et bien entendu modifiable en vertu de sa licence libre. L'autre activité du site consiste à créer des logiciels outils et des exercices s'adaptant aux difficultés des élèves. Beaucoup de professeurs de mathématiques sont aussi par ailleurs des développeurs passionnés!

Un foisonnement que s'efforce de fédérer le pôle de compétences [logiciels libres](#) du [Scérén](#) coordonné par Jean-Pierre Archambault. L'école doit désormais prendre en compte les *« mutations engendrées par l'immatériel et les réseaux: enseignants-auteurs qui modifient le paysage éditorial, partage de la certification de la qualité, validation par les pairs, redistribution des rôles respectifs des structures verticales et horizontales... »*, [jugeait-il](#) en juin 2008.

Pas vraiment gagné, constate Alexis Kauffmann. *« Rien ne laisse à penser que le ministère de l'éducation nationale*

comprend et souhaite encourager cette culture libre qui explose actuellement sur Internet », lance-t-il. Dernier exemple en date, l'[Académie en ligne](#) lancée par le [Cned](#) en juin 2009 propose des cours, certes gratuits, mais pas libres et donc non modifiables, manifestement uniquement conçus pour être imprimés! Pour la collaboration, il faudra repasser...

Notes

[1] On peut lire l'article [A Antibes, un collège teste les manuels numériques](#) dans son intégralité sur le site *Sauvons l'Université*.

[2] On peut lire l'article [Thierry de Vulpillières : « Les TICE sont une réponse à la crise des systèmes d'éducation »](#) dans son intégralité sur le site *Sauvons l'Université*.

[3] On peut lire l'article [Nouvelles technologies: remue-ménage dans la pédagogie !](#) dans son intégralité sur le site *Sauvons l'Université*.

[4] Crédit photo : [Vauvau](#) (Creative Commons By)